



Société Lausannoise de Timbrologie (SLT)

fondée en 1888

Membre de la Fédération des sociétés philatéliques suisses

27 avril 2022



Madame/Monsieur le Président, chers membres, amies et amis philatélistes,

la Société Lausannoise de Timbrologie organise, le **lundi 23 mai, dès 19h30**, sa traditionnelle vente aux enchères de printemps, ouverte aux membres de la Fédération des sociétés philatéliques suisses.

Horaire : de 19h30 à 19h35, partie administrative et, **dès 19h35 précises**, vente.

La liste des lots et les modalités de cette vente - ainsi qu'un formulaire de mise par écrit, si vous ne pouvez être présent/e - sont joints à la présente.

Local : Cercle Ouvrier Lausannois (Maison du Peuple), place Chauderon n° 5
salle Jean-Villard Gilles (niveau -1)
(seule entrée possible : par la Place Chauderon !)

Vente : lundi 23 mai de 19h30 à - environ - 22h00.

Examen des lots : dimanche 22 mai de 9h30 à 11h30, ainsi que
lundi 23 de 18h20 à 19h20.

▶▶ *Simultanément se tient la **petite vente** de la SLT : y sont proposés des petits lots et du matériel philatélique à des prix très modestes.*

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous présentons, Madame/Monsieur le Président, chers membres, amies et amis, nos salutations les plus cordiales.

François Frey
Président de la Commission d'Estimation

Annexe : règles, liste de vente et formulaire de mise

Consultez notre site : www.philatelie-lausanne.ch (vous y trouverez, en particulier, les images des lots 1 à 170)



Notre prochaine vente : 14 novembre 2022

SOCIÉTÉ LAUSANNOISE DE TIMBROLOGIE

RÈGLES des VENTES AUX ENCHÈRES

Les ventes aux enchères ont lieu au nom et pour le compte de tiers ; la Société Lausannoise de Timbrologie (SLT) n'intervient, de ce fait, qu'à titre d'intermédiaire. Ces ventes sont réservées aux membres de la Fédération des sociétés philatéliques suisses (FSPHS).

Les membres de la SLT, ainsi que ceux de la FSPHS, peuvent participer aux ventes de la SLT. Ils doivent retirer leur numéro d'enchérisseur à l'entrée. Par l'attribution de ce numéro, les enchérisseurs acceptent les présentes règles.

Un membre absent peut enchérir via une liste de mise de lots (*ordre de commission*), écrite et signée, remise au Président* de la Commission d'estimation (*commissionnaire*). Cette liste sera défendue comme si le membre était présent. En cas d'offres égales, la première reçue a la priorité. Les modalités de paiement et remise des lots sont précisées sur l'ordre de commission. Les offres inférieures au prix de départ ne sont pas prises en considération.

Le crieur donne l'échelle d'enchère (usuellement: 1.- jusqu'à 20.-, 2.- jusqu'à 50.-, 5.- jusqu'à 100.-, 10.- jusqu'à 200.-, 20.- jusqu'à 1000.-, puis 50.-). Chaque lot est attribué au plus offrant. En cas d'erreur ou de contestation, le crieur peut reprendre la criée du lot. Sur demande, un second tour peut être crié pour les lots invendus au premier tour. Une taxe de 1.-/2.-/3.-/4.-/5.- s'ajoute au prix d'adjudication jusqu'à 20.-/50.-/100.-/200.-/dès 220.-. Les lots seront retirés immédiatement après la vente, contre règlement **en espèces** de leur prix d'adjudication + taxe. Les lots restés invendus peuvent être acquis au prix de départ (+taxe), sur demande écrite (via un ordre de commission) remise au Président*, dans la semaine où a lieu la vente.

Les lots peuvent être examinés à la bourse du dimanche matin précédant la vente, de 09h30 à 11h30, et le soir de la vente, avant celle-ci, de 18h20 à 19h20. Les lots sont divisés en deux catégories : ceux à examen sur demande (ordinairement les pièces isolées) et ceux à examen libre (lots et collections).

Les lots sont décrits au mieux de nos connaissances. Une fois adjugés, ils ne seront pas repris, sauf en cas de justification valable, par exemple pour des défauts cachés qui auraient échappé à notre vigilance, en particulier pour les 'lots à examen sur demande'. Ne peuvent en aucune manière être rendus : (a) les timbres et pièces dont les défauts sont mentionnés, sur base desdits défauts, (b) les collections et (c) les lots de plus de trois timbres ou pièces. Les lots doivent être examinés sitôt la vente terminée et les défauts éventuels aussitôt signalés. Les lots ne seront en aucun cas repris si le contrôle n'a pas été effectué à leur réception.

Commission d'estimation
15.III.2022

(*) F. Frey, Cloalet 3, 1028 Préverenges (021 802 18 39)

Abréviations utilisées dans les listes de vente :

**	neuf (sans charnière ; 'postfrisch')	✉	lettre, carte	R	recommandé	TO	timbres ordinaires
*	neuf avec (trace de) charnière ou avec gomme imparfaite	(✉)	'devant' de lettre	E	express	PA	poste aérienne
(*)	neuf sans gomme	△	fragment	U	urgent	PJ, PJuv	Pro Juventute
⊙	oblitéré	⊞	bloc de quatre	pjr	premier jour	PP, PPat	Pro Patria
		€	euro (~1.10 Fr)	[--]	peu de ---	JdT	journée du timbre

⊙S oblitération spéciale et ⊙A cachet "Poste Automobile" (si avec n° = selon catalogue Zumstein-Pen)

Catalogues : Z = Zumstein ; ZS = Z spécial ; ZE = Z des entiers ; SBK = des marchands ; LH = Luftpost Handbuch ;

ZPEN = Zumstein-Pen (⊙S/⊙A) ; viP = cat. PEN des vignettes ; AEm = grosses Handbuch der ⊙ CH ;

LBK = Liechtenstein ; YT = Yvert et Tellier ; Mi = Michel ; SBi = Schwarzenbach-Bietenholz.